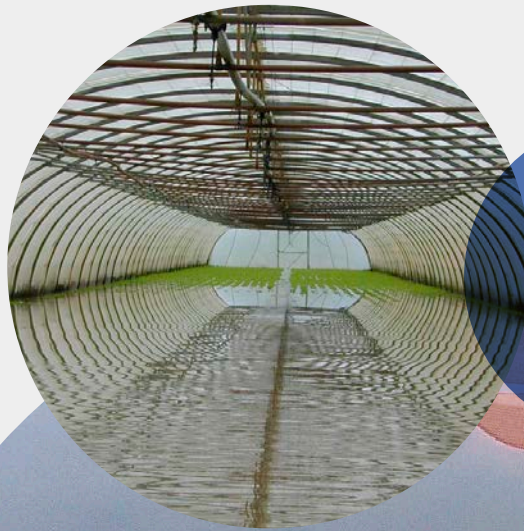
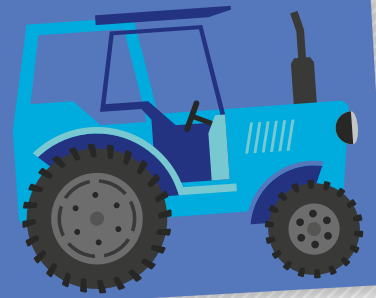


LES EXPLOITATIONS AGRICOLES MOINS VULNÉRABLES AUX INONDATIONS DU RHÔNE ET DE LA SAÔNE



2015-2020



Donnons un avenir à notre fleuve

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE L'EXPLOITATION : POURQUOI ?

Les crues du Rhône et de la Saône sont un phénomène naturel inévitable. Malgré les protections existantes, elles provoquent des inondations qui génèrent des dommages importants aux biens et activités situés le long des cours d'eau.

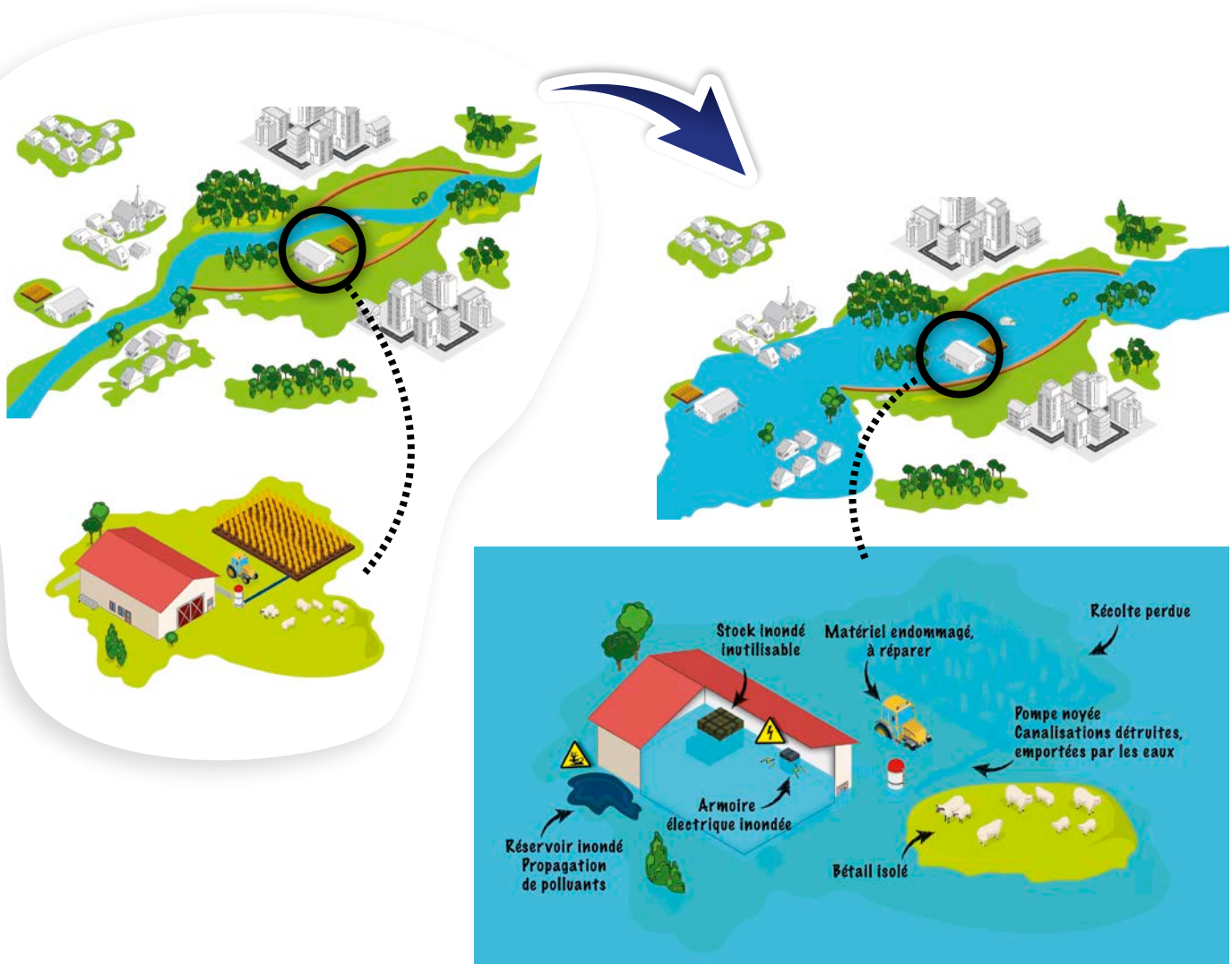
Parmi ces enjeux, l'activité agricole est généralement la première touchée : les champs d'expansion des crues sont en effet des territoires fertiles propices à l'agriculture. Les inondations impactent les récoltes, le cheptel, mais aussi les bâtiments et le matériel. L'indemnisation des dommages subis est souvent limitée. La période de crue passée, la reprise d'activité est également difficile, venant à nouveau fragiliser les exploitations.

Pourtant, ces exploitations constituent un **atout fort du territoire**, en raison de la richesse des terres et de la forte valeur ajoutée des cultures. Elles jouent également un rôle essentiel : en cultivant et en entretenant ces terres, elles contribuent à la préservation des champs d'expansion des crues, ces espaces indispensables au passage de l'eau.

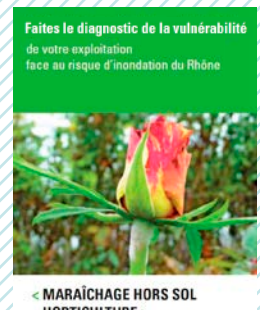
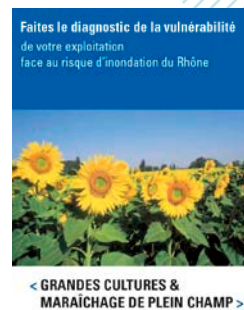
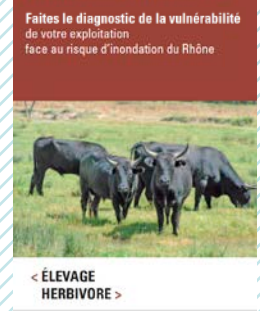
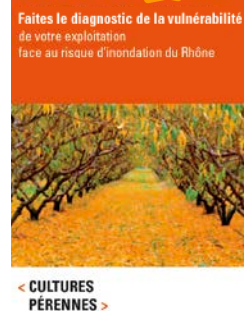
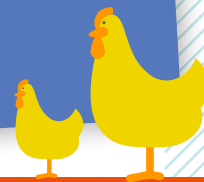
Afin de permettre le maintien de l'activité agricole dans les zones inondables, il est donc nécessaire d'adapter les exploitations pour **réduire leur vulnérabilité** et ainsi :

- préserver la sécurité des personnes,
- limiter les dommages,
- faciliter le retour à la normale.

LE RISQUE D'INONDATION DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES



RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE L'EXPLOITATION : COMMENT ?



Des guides de diagnostic spécifiquement adaptés au contexte local, disponibles sur www.planrhone.fr/inondations/agriculture.

1ère ÉTAPE : LE DIAGNOSTIC

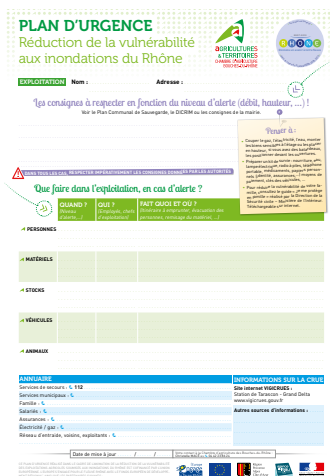
Il permet d'identifier les facteurs de vulnérabilité de l'exploitation et de choisir les bonnes mesures pour les réduire. L'évaluation se fait sur plusieurs points : parcelles, bâtiments, matériels, cheptel, stocks, trésorerie, etc., à partir d'une visite d'exploitation et d'un scénario d'inondation.

2e ÉTAPE : LES TRAVAUX ET AUTRES MESURES

Des mesures collectives, à prendre par un ensemble d'agriculteurs : création de zones de repli pour le bétail ou le matériel, intégration des enjeux agricoles dans les plans communaux de sauvegarde, mise en place d'une cellule de crise, d'un réseau d'alerte local...

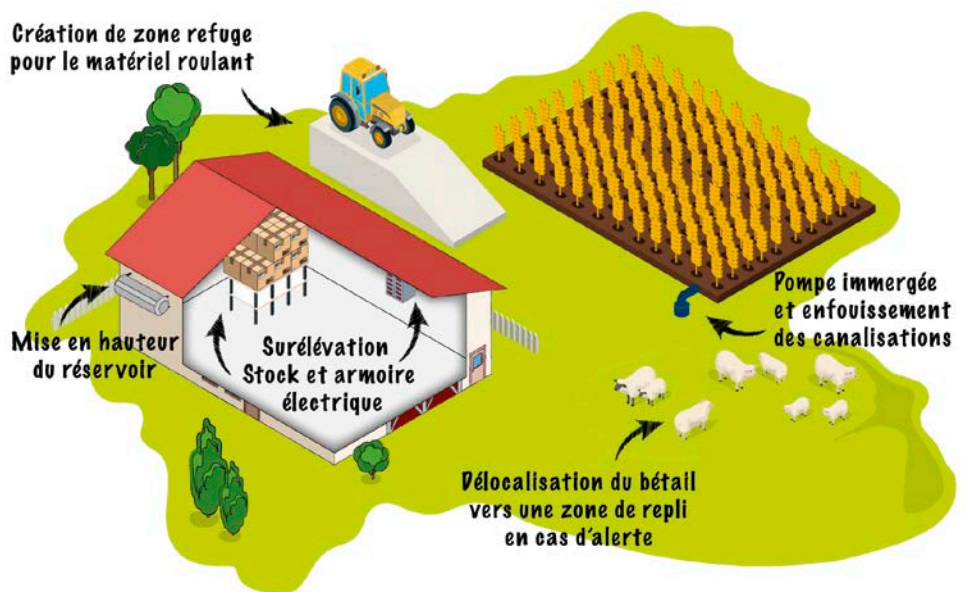
Des mesures individuelles pour l'exploitation :

- > au niveau organisationnel : réalisation d'un plan d'urgence et de remise en route de l'exploitation, souscription d'une assurance adaptée, etc. ;
- > au niveau structurel :
 - pour les bâtiments et les biens : surélévation des bâtiments d'exploitation, des matériels et des stocks, des polluants, mise en place de batardeaux, sécurisation du système électrique,
 - pour les cultures et les parcelles : mise en place de haies brise-courant, de couverts herbacés, sécurisation des réseaux d'irrigation...



Le plan d'urgence, un outil pour gérer la crise dans l'exploitation.

Création de zone refuge pour le matériel roulant



Des exemples de mesures possibles sur le bâtiment et les parcelles.

DES EXEMPLES CONCRETS DE RÉALISATIONS



UNE MEZZANINE

BOULBON, BOUCHES-DU-RHÔNE

Cette mesure a consisté à créer une plate-forme métallique à l'intérieur du hangar de l'exploitation. Placée à 2m40 de hauteur, elle permet de sécuriser en cas d'inondation le maximum d'équipements (calibreuse, petits matériels...) et de stocks (emballages, engrais, phytosanitaires, récolte...), qui étaient auparavant entreposés dans le hangar au niveau du sol.



DES ÉTAGÈRES MÉTALLIQUES

VÉNÉJAN, GARD

Ce projet a permis la mise en place de mesures dans les parcelles et le bâtiment agricole :

- > l'irrigation a été sécurisée par l'installation d'une pompe immergée et la réalisation d'un réseau enterré ;
- > le matériel et les stocks ont été sécurisés grâce à des étagères métalliques dans le hangar agricole ;
- > les risques de pollution ont été réduits par l'installation d'une armoire phytosanitaire, facilement déplaçable en cas d'inondation.

DES BATARDEAUX

LIVRON, DRÔME

Afin de limiter les entrées d'eau dans son hangar pour les crues les plus fréquentes et ainsi de protéger ses matériels et ses stocks, l'exploitant s'est équipé de batardeaux. Il a également sécurisé l'irrigation dans ses parcelles en remplaçant une pompe de surface par une pompe immergée.



UN HANGAR SÉCURISÉ

LA VOULTE-SUR-RHÔNE, ARDÈCHE

L'ancien bâtiment de cet exploitant, situé en zone fortement inondable avec des hauteurs d'eau supérieures à 3m, avait déjà été réhaussé de 70 cm et ne pouvait l'être davantage sans limiter fortement sa capacité de stockage.

L'exploitant a donc construit un nouveau bâtiment dans une zone subissant des hauteurs d'eau plus faibles, suffisamment réhaussé pour être totalement hors d'eau.



UNE ZONE DE REPLI COLLECTIVE

BOLLÈNE, VAUCLUSE

À l'initiative de leur coopérative, 15 agriculteurs (Vaucluse/Gard) ont désormais un lieu sécurisé et aménagé pour leur matériel en cas de crue. La zone refuge de 7 000 m² est facilement accessible, proche des grands axes routiers, au carrefour de 3 régions partenaires du Plan Rhône. « C'est une mesure complémentaire des actions individuelles, bel exemple de réussite du programme », soulignent la Chambre d'agriculture 84 et la coopérative.

ZOOM SUR LES DERNIÈRES CRUES MAJEURES DU RHÔNE ET DE LA SAÔNE

CRUES HISTORIQUES :

1840 sur la Saône et

1856 sur le Rhône.



UNE DÉMARCHE PILOTE DANS LE CADRE DU PLAN RHÔNE

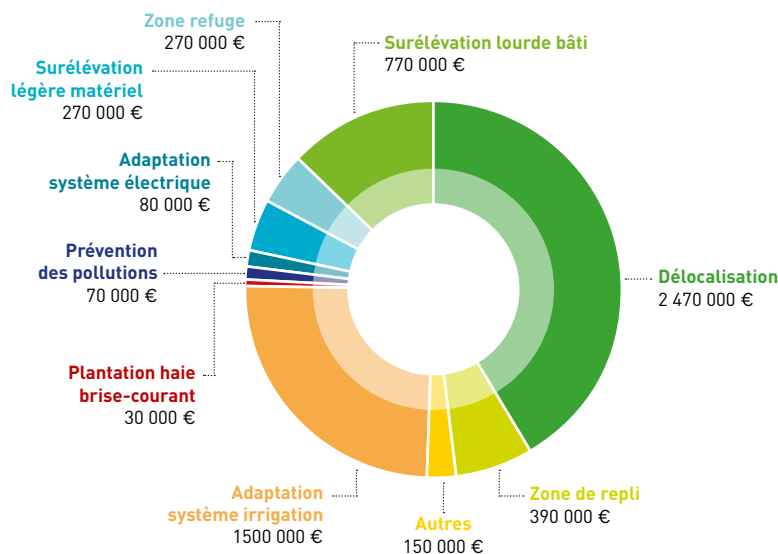
Dans le cadre du volet « inondations » du Plan Rhône, les partenaires ont lancé une action pilote visant à réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles aux inondations, centrée dans un premier temps sur des secteurs ciblés de l'Ardèche, de la Drôme, du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Gard.

Un dispositif de financement très incitatif a été mis en place, permettant de subventionner les mesures de réduction de vulnérabilité jusqu'à 80 % du montant des travaux.

Pour le montage de leur projet et de leur demande de subvention, les exploitants ont également bénéficié d'un appui technique et administratif des Chambres d'agriculture ; la forte implication de celles-ci a été un levier majeur dans la réussite du dispositif.

Le bilan de cette démarche pilote est très largement positif, avec une réelle mobilisation des exploitants agricoles.

BILAN DES TRAVAUX PAR TYPE DE MESURE



Et maintenant ?
Forts de ce succès, les partenaires du Plan Rhône ont souhaité reconduire ce dispositif pour la période 2015-2020 et l'étendre à l'ensemble du linéaire de la Saône et du Rhône.



Le Plan Rhône est né en réponse aux inondations de 2002 et 2003 sur le Rhône aval, de la volonté des acteurs locaux et de l'État de mettre en œuvre une **Stratégie globale de prévention des inondations du Rhône**, dans le cadre plus large d'un projet de développement durable autour des différents enjeux liés à l'axe fluvial Rhône-Saône.

Il est fondé sur un partenariat regroupant l'État et ses établissements publics, les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que la Compagnie Nationale du Rhône et Électricité de France.

232

DIAGNOSTICS INDIVIDUELS RÉALISÉS

85

EXPLOITATIONS AYANT EFFECTUÉ DES TRAVAUX DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ POUR UN MONTANT TOTAL DE

6M€